

Catalogue de cours 2026

Formation continue : cours proposés par la Commission paritaire
professionnelle des paysagistes vaudois (CPPpv)



TABLE DES MATIERES

1	Mot de la Commission paritaire	3
1.1	Notre vision	4
2	Formations de base	5
2.1	Horticulteur/trice CFC pour adultes selon l'article 32 OFPr.....	6
2.2	Technicien/ne diplômé ES.....	6
2.3	Horticulteur/trice EP avec brevet fédéral (examen professionnel ; orientation paysagisme, orientation production)	6
2.4	Horticulteur/trice EPS avec maîtrise fédérale (examen professionnel supérieur ; orientation paysagisme, orientation production)	7
2.5	Formation pour formateur d'apprentis en entreprise	7
2.6	Cours de français.....	7
3	Formations obligatoires (OPA art. 8)	8
3.1	Formation cariste C – Chariot élévateur à contrepoids (R1) et chariot télescopique (R4).....	9
3.2	Permis nacelles (PEMP)	9
3.3	Formation des utilisateurs de transpalettes / gerbeurs (cariste cat. S2).....	10
3.4	Maniement de la tronçonneuse avec abattage de petits arbres (Max 20cm de diamètre)	10
3.5	Accès aux arbres – Module de base	10
3.6	Accès aux arbres – Module avancé	12
3.7	Accès aux arbres – Module échelle	12
3.8	Arrimage et elingage des charges	13
3.9	Vérification périodique des EPI contre les chutes de hauteur	13
3.10	Travail en hauteur EPlac.....	14
3.11	Formation bases du bûcheronnage.....	14
3.12	Machiniste	15
3.13	Maniement de la tronçonneuse dans les « chablis » Nouveauté 2026	15
3.14	EPlac lors de la taille des arbres d'ornement Nouveauté 2026	16
3.15	EPlac lors des travaux en toitures végétalisées et en terrains escarpés Nouveauté 2026	16
4	Sécurité au travail	17
4.1	Premiers secours en horticulture paysagère.....	18
4.2	Permis de conduite avec remorque, cat. BE	18
4.3	Solution de branche - Sécurité au travail et protection de la santé	18
4.4	Sécurité lors de l'utilisation des petites machines (tondeuse,débroussailleuse,taille-haie,motoculteur).....	19
4.5	Sécurité avec les petites machines de chantiers (Scie à béton, marteau pneumatique, pied de mouton, plaque vibrante, rouleau, pilloneuse).....	19
4.6	Utilisation en sécurité de la motofaucheuse et de l'épareuse télécommandées	19
4.7	TH1 – Terrain difficile	20
4.8	Maniement de la tronçonneuse (sans abattage d'arbres) Nouveauté 2026	20
4.9	Contrôle des échelles, élingues, matériel d'arrimage Nouveauté 2026	20
4.10	Audits de sécurité (visites préventives) Nouveauté 2026	21

5	Santé au travail	22
5.1	Gestes et postures, renforcement musculaire Nouveauté 2026	23
5.2	Forte chaleur et grand froid Nouveauté 2026	23
6	Techniques horticoles	24
6.1	Arrosage des aménagements paysagers.....	25
6.2	Prairies fleuries et gazons fleuris – Semences UFA.....	25
7	Participation CPP et conditions	26
8	Demande de dérogation	27
	Formulaire demande de dérogation.....	28

1 MOT DE LA COMMISSION PARITAIRE



1.1 Notre vision

Mesdames, Messieurs,

Chers professionnels de l'horticulture,

Le haut niveau professionnel de la branche verte dans notre pays repose sur une excellente formation de base et sur une offre variée pour la formation continue.

Dès lors, l'objectif pour la Commission paritaire professionnelle est de soutenir et de favoriser le perfectionnement professionnel en proposant un programme de cours ouvert, varié et de qualité, à tous les employés paysagistes d'entreprises soumises à la CCT et dont les frais sont pris en charge par la Commission paritaire.

En plus des cours éprouvés, vous y trouverez, cette année, quelques nouveautés, dans le but de répondre au mieux à vos besoins et qui vous aideront à évoluer dans votre branche. Ne cessons jamais de nous améliorer et de faire de notre métier un art.

Commission paritaire professionnelle

2 FORMATIONS DE BASE



2.1 Horticulteur/trice CFC pour adultes selon l'article 32 OFPr

Selon l'article 32 de l'Ordonnance sur la formation professionnelle, les personnes sans qualification officielle, qui exercent le même métier depuis des années, ont la possibilité de se présenter à un examen en vue d'obtenir un Certificat fédéral de capacité (CFC)

Conditions d'admission : Expérience professionnelle d'au moins 5 ans, dont 3 ans dans la profession visée, au moment de se présenter aux examens finaux du CFC.

Coûts : Les cours sont gratuits pour les candidats domiciliés dans le canton de Vaud et admis dans le dispositif CPA. Les fournitures scolaires sont à la charge des participants. Les cours pratiques (CIE) facultatifs sont payants.

Informations et contact : <https://www.vd.ch/formation/>

2.2 Technicien/ne diplômé ES

La formation de technicien/ne diplômé/é ES (école supérieure) est un cursus postobligatoire de niveau tertiaire B, reconnu par la Confédération et délivré par des écoles supérieures spécialisées. Elle s'adresse principalement aux professionnels ayant déjà un certificat fédéral de capacité (CFC) dans un domaine technique, et vise à approfondir leurs compétences pour assumer des responsabilités accrues dans leur secteur.

Durée de la formation : 3 ans et demi en cours d'emploi

La perte de gain **est prise en charge par la Commission paritaire**, à raison de **CHF 150.00**, par jour de cours (les samedis ne sont pas compensés).

Les justificatifs (avec les dates auxquelles les cours ont été suivis) sont à envoyer à la Commission paritaire.

Informations et contact : <https://www.vd.ch/formation/> - E-Mail : es-technique.cepm@vd.ch

2.3 Horticulteur/trice EP avec brevet fédéral (examen professionnel ; orientation paysagisme, orientation production)

Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), ainsi que la FONPRO participent aux frais de formation et frais d'examens conformément à leurs règlements. Les frais seront remboursés à la personne ou à l'entreprise ayant avancé les frais.

Informations SEFRI : [Formation professionnelle et continue \(admin.ch\)](http://www.sefri.admin.ch)

Informations FONPRO : <https://fonpro.ch/>

La perte de gain **est prise en charge par la Commission paritaire**, à raison de **CHF 150.00**, par jour de cours (les samedis ne sont pas compensés).

Les justificatifs (avec les dates auxquelles les cours ont été suivis) sont à envoyer à la Commission paritaire.

Information : Mme Nadia Macherel – Tél. +41 26 305 55 63 – E-Mail : nadia.macherel@fr.ch

Inscription : www.brevethorticole.ch

2.4 Horticulteur/trice EPS avec maîtrise fédérale (examen professionnel supérieur ; orientation paysagisme, orientation production)

Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), ainsi que la FONPRO participent aux frais de formation et frais d'examens conformément à leurs règlements. Les frais seront remboursés à la personne ou à l'entreprise ayant avancé les frais.

Informations SEFRI : [Formation professionnelle et continue \(admin.ch\)](#)

Informations FONPRO : <https://fonpro.ch/>

La perte de gain **est prise en charge par la Commission paritaire**, à raison de **CHF 150.00**, par jour de cours (les samedis ne sont pas compensés).

Les justificatifs (avec les dates auxquelles les cours ont été suivis) sont à envoyer à la Commission paritaire.

Information : Mme Nadia Macherel – Tél. +41 26 305 55 63 - E-Mail : nadia.macherel@fr.ch

Inscription : www.maitrisehorticole.ch

2.5 Formation pour formateur d'apprentis en entreprise

Pour engager un apprenti et obtenir l'autorisation de le former, l'entreprise doit disposer d'un ou de plusieurs formateurs qualifiés ayant les capacités professionnelles et personnelles adéquates.

Les cours sont gratuits mais les participants doivent s'acquitter du montant de la documentation fournie. Une compensation de perte de gain pour l'employeur **est prise en charge par la Commission paritaire**, à raison de **CHF 150.00**, par jour de cours (les samedis ne sont pas compensés).

Information :

[La formatrice ou le formateur en entreprise | État de Vaud \(vd.ch\)](#)

2.6 Cours de français

Cours de langue française spécifiquement conçus pour les branches du paysagisme. Ces cours permettent d'acquérir un vocabulaire de base afin d'améliorer la communication dans la vie quotidienne, tout en offrant un apprentissage de la langue française spécifique à ces secteurs professionnels, ainsi que les informations relatives au droit du travail. Les cours sont dispensés par l'institut de formation ECAP.

Contenu : Les thèmes traités s'articulent autour du monde du travail, de la famille, de l'habitat, de la formation, des rapports sociaux, des loisirs, de la prévoyance professionnelle et des assurances.

Afin de faciliter le processus d'intégration, les apprenant-e-s ont accès aux informations et documents relatifs au domaine social et professionnel et des activités autour des institutions et organismes régionaux promouvant l'intégration sont prévues.

Public : Ces cours sont ouverts à tous les adultes, hommes et femmes, de toutes nationalités, qui connaissent l'alphabet latin et qui ont déjà un niveau de base de français. Plusieurs niveaux de cours sont disponibles, un test est effectué pour déterminer quel cours est le plus adapté à vos besoins.

Durée : 52 périodes en cours du soir, ou le samedi matin

Date : 1^{er} semestre : du 19 janvier au 27 juin 2026, délai d'inscription : 13 janvier 2026

2^{ème} semestre : du 17 août au 19 décembre 2026, délai d'inscription : 14 juillet 2026

Prix : CHF 100.00 / participant

Lieu : Lausanne, Vevey, Yverdon, Nyon ou Vallée de Joux

Inscription : Unia région Vaud, Lausanne, M. Maurizio Colella – Tél. +41 848 606 606 –

E-mail : formation-va@unia.ch – Formation – Unia, le syndicat

3 FORMATIONS OBLIGATOIRES (OPA ART. 8)



3.1 Formation cariste C – Chariot élévateur à contrepoids (R1) et chariot télescopique (R4)

Afin de répondre aux exigences de la directive 6518 de la CFST, les conducteurs de véhicules de manutention type R1 (chariot élévateur à contrepoids) et type R4 (chariot télescopique) doivent être en possession d'une attestation de formation (permis de cariste) adéquate. Cette attestation ponctue un examen théorique (écrit) et un examen pratique.

Cette formation a une durée de 2 jours minimum pour des candidats ayant déjà de l'expérience avec les machines.

Durée : 2 jours
Date : À convenir
Prix : CHF 790.00 (pour les 2 jours), pris en charge par la Commission paritaire
Lieu : Payerne
Participation : 1 participant minimum et 6 participants maximum, par session
Inscription : SPAA – Tél. +41 21 557 99 18 – E-mail : spaa@bul.ch

3.2 Permis nacelles (PEMP)

L'utilisation de nacelle comporte de nombreux risques tant pour leurs utilisateurs que pour les autres personnes présentes sur les chantiers.

Ce cours d'une journée est divisé en deux parties :

La partie théorique vous expliquera les obligations légales et les normes de sécurité relatives à l'utilisation des plates-formes élévatrices

La partie pratique vous apprendra à choisir la PEMP adéquate pour chaque type de travaux et à maîtriser son fonctionnement.

Catégorie : 1A – 1B – 3A – 3B
Durée : 1 jour pour 4 catégories
Date : À définir en fonction de la demande, disponibles en ligne : www.fve-formation.ch
Prix : **Entreprise non-cotisante CSP** – 4 catégories : CHF 660.00, pris en charge par la Commission paritaire
Lieu : Centre de formation des métiers de la construction à Echallens
Participation : Groupe de 6 participants maximum
Prérequis : Comprendre et lire le français, être domicilié dans le canton de VD et/ou être employé dans une entreprise vaudoise
Certification : Attestation de formation et permis digitale conforme aux critères de la SUVA. Les permis sont transmis de manière digitale. Pour toutes demandes de permis sous format carte, un prix de CHF 50.00 vous sera facturé en plus du cours.
Inscription : En ligne : [Nacelle \(PEMP\) - FVE Formation continue \(fve-formation.ch\)](http://Nacelle (PEMP) - FVE Formation continue (fve-formation.ch)
E-mail : formationcontinue@fve.ch
Information : Prévoir des vêtements chauds (si nécessaire), un casque, des gants, des habits voyants et des chaussures de sécurité.

Remarque : Se réserve le droit d'annuler ou reporter la formation si l'effectif n'est pas complet, à discuter en fonction de chaque situation.

3.3 Formation des utilisateurs de transpalettes / gerbeurs (cariste cat. S2)

Objectif : Maîtriser l'utilisation de son outil de travail en sécurité pour soi-même et pour son environnement, situer les risques liés à la conduite et à la manutention des charges, être sensibilisé au respect de la réglementation, ainsi que de ses responsabilités, acquérir les connaissances technologiques de son outil de travail, confronter ses acquis à des situations concrètes, exécuter les manœuvres et gerbages dans le respect des règles de conduite. Formation théorique et pratique avec examens finaux pour valider les acquis.

Durée : 1 jour

Date : 12 janvier 2026, 5 février 2026, 10 mars 2026, 10 avril 2026, 13 mai 2026, 15 juin 2026, 16 juillet 2026, 17 août 2026, 11 septembre 2026, 13 octobre 2026, 11 novembre 2026, 11 décembre 2026. Autres dates possibles sur demande.

Délai d'inscription : en fonction des places disponibles

Prix : CHF 360.00 TTC / participant, repas inclus. Interne entreprise : tarif sur demande.

Lieu : Ecublens (VD)

Participation : Groupe de 6 participants maximum par session

Prérequis : Comprendre et lire le français, être en parfaite santé, avoir un comportement fiable, responsable et prudent et avoir 18 ans.

Inscription : SWISSécurité & Formation – Tél. : +41 21 864 42 76
E-mail : formation@swissecurite.ch

3.4 Maniement de la tronçonneuse avec abattage de petits arbres (Max 20cm de diamètre)

L'abattage d'arbres est une activité comportant des risques d'accidents importants et ce même pour de petit diamètre et isolé. Une bonne évaluation de l'arbre et détermination de la direction de chute et un choix correct de la bonne méthode d'abattage permet de réduire considérablement les risques de cette activité.

Durée : 2 jours

Lieu : En entreprise ou à Moudon

Date : À convenir

Participation : 6 participants maximum

Prix : CHF 700.00, pris en charge par la CPP

Inscription : SPAA – Tél. +41 21 557 99 18 – e-mail : spaa@bul.ch

3.5 Accès aux arbres – Module de base

Savoir évoluer et travailler en sécurité dans la couronne de l'arbre tout en étant conforme aux bases légales actuelles (référence fiche thématique SUVA n° 33071), savoir analyser l'arbre à travailler et adapter sa méthode d'accès, comprendre les différences entre les systèmes d'accès aux arbres et de maintien au travail, savoir installer un système adapté et sécurisé pour travailler dans l'arbre, amener une compréhension des dangers et des conséquences potentielles d'une chute dans le système de travail, acquérir les compétences nécessaires afin d'utiliser efficacement les EPI contre les chutes de hauteur depuis un arbre, élaborer et exécuter un plan de secours en cas d'accident.

Support de formation et certificat : documents techniques, mise à disposition des EPI contre les chutes, certificat de formation et repas de midi.

Durée : 3 jours de cours et 1 jour de contrôle de compétences (4 jours)

Dates : 20 au 23 janvier 2026, Palézieux
27 au 30 janvier 2026, Palézieux
3 au 6 février 2026, Palézieux
3 au 6 mars 2026, Palézieux
17 au 20 mars 2026, Sion
13 au 16 octobre 2026, Sion
27 au 30 octobre 2026, Palézieux
3 au 6 novembre 2026, Palézieux

Autres dates de cours possibles sur demande

Prix : CHF 1'680.00* HT / personne, 4 jours, pris en charge par la Commission paritaire.

Lieu : Centre de formation Altimum Formation à Palézieux (VD)

Prérequis : 18 ans minimum, avoir une forme physique et une aptitude psychologique suffisantes pour les travaux en hauteur

Information

et inscription : Altimum Formation SA – Tél. : +41 21 947 58 48 – E-mail : training@altimum.ch ou sur le site : <https://altimum.ch/trainings/acces-aux-arbres-module-de-base/>

3.6 Accès aux arbres – Module avancé

Approfondir ses compétences pour travailler de manière complexe et sûre dans la couronne de l'arbre tout en respectant les bases légales actuelles (référence fiche thématique SUVA n° 33071), savoir analyser l'arbre de travail et adapter sa méthode d'accès, comprendre les différences entre les systèmes complexes d'accès aux arbres et de maintien au travail, savoir installer un système de complexe mais adapté et sécurisé pour travailler dans l'arbre, amener une compréhension des conséquences d'une chute dans le système de travail, élaborer et exécuter un plan de secours en cas d'accident.

Support de formation et certificat : documents techniques, mise à disposition des EPI contre les chutes, certificat de formation et repas de midi.

Durée : 3 jours de cours et 1 jour d'évaluation (4 jours)
Date : 29 septembre au 2 octobre 2026, Palézieux
Autres dates de cours possibles, sur demande
Prix : CHF 1'680.00* HT / personne, 4 jours, pris en charge par la Commission paritaire.
Lieu : Centre de formation Altimum Formation à Palézieux (VD)

Prérequis : Être au bénéfice d'une formation « accès aux arbres – ou équivalent, avoir une forme physique et une aptitude psychologique suffisante pour les travaux en hauteur.

Information

et inscription : Altimum Formation SA* – Tél. : +41 21 947 58 48 – E-mail : training@altimum.ch ou sur le site : <https://altimum.ch/trainings/acces-aux-arbres-module-avance/>

* D'autres prestataires peuvent être acceptés sur demande

3.7 Accès aux arbres – Module échelle

Accéder et travailler en sécurité dans les arbres de faible hauteur, avec l'échelle comme moyen d'accès, connaître et appliquer les règles en conformité avec les bases légales actuelles (référence fiche thématique SUVA n° 33071), comprendre les différences entre les systèmes d'accès aux arbres et de maintien au travail, amener une compréhension des danger et des conséquences potentielles d'une chute dans le système de travail, acquérir les compétences nécessaires afin d'utiliser efficacement les EPI contre les chutes de hauteur depuis les échelles, élaborer et exécuter un plan de secours en cas d'accident.

Support de formation et certificat : documents techniques, mise à disposition des EPI contre les chutes, certificat de formation et repas de midi.

Durée : 1 jour
Date : Sur demande
Prix : Groupe : CHF 2'100.00* HT / 6 personnes au maximum
Individuel : CHF 420.00* HT / personne.
Lieu : Centre de formation Altimum Formation à Palézieux (VD)

Prérequis : 18 ans minimum, avoir une forme physique et une aptitude psychologique suffisantes pour les travaux en hauteur

Information

et inscription : Altimum Formation SA – Tél. : +41 21 947 58 48 – E-mail : training@altimum.ch ou sur le site : <https://altimum.ch/trainings/acces-aux-arbres-module-echelle/>

3.8 Arrimage et élingage des charges

L'arrimage incorrect des charges sur véhicules ou remorques, ainsi que l'usage inadéquat d'appareils de levage, présentent des risques d'accidents graves et de sanctions pour le conducteur. Cette formation, aborde les bonnes pratiques d'arrimage et d'élingage, afin d'assurer la sécurité des personnes, des charges et des équipements lors des opérations de transport et de levage.

Durée : 1 jour
Date : À convenir
Prix : CHF 350.00 HT / personne, 2 jours, pris en charge par la Commission paritaire
Lieu : En entreprise ou à Moudon
Participation : 6 participants minimum et 8 participants maximum
Inscription : SPAA – Tél. [+41 21 557 99 18](tel:+41215579918) – E-mail : spaa@bul.ch

3.9 Vérification périodique des EPI contre les chutes de hauteur

Apprendre à connaître la réglementation en matière de suivi des EPI contre les chutes de hauteur et de l'appliquer, savoir vérifier les EPI selon la méthodologie Petzl, identifier les détériorations et défauts exigeant une mise au rebut, apprendre à rédiger les rapports de vérification.

Support de formation et certificat : documents techniques, certificat de formation et repas de midi.

Durée : 3 jours (2.5 jours de formation et 0.5 jour d'examen)

Date : 17 au 19 février 2026, Sion
25 au 27 février 2026, Palézieux
17 au 19 mars 2026, Satigny
27 au 29 mai 2026, Palézieux
10 au 12 juin 2026, Satigny
9 au 11 septembre 2026, Palézieux
6 au 8 octobre 2026, Sion

Prix : CHF 1'260.00 HT / personne

Lieu : Centre de formation Altimum Formation à Palézieux, Satigny ou Sion

Prérequis : avoir 18 ans révolu

Information

et inscription : Altimum Formation SA – Tél. : [+41 21 947 58 48](tel:+41219475848) – E-mail : training@altimum.ch ou directement sur le site internet : [Module de base - Altimum Formation](#)

3.10 Travail en hauteur EPlac

Apprendre à identifier les risques liés aux chutes de hauteur et leurs conséquences. Différencier les catégories d'EPI antichute et maîtriser leur utilisation selon les normes. Développer les compétences pour travailler en toute sécurité et réaliser un sauvetage efficace en moins de 20 minutes en cas d'accident. Formation obligatoire pour toute personne utilisant un harnais, conformément à l'article 8 de l'OPA. L'objectif est de comprendre et maîtriser l'utilisation des EPlac.

- Durée :** 1 jour
- Date :** Plusieurs dates disponibles
- Prix :** CHF 360.00. par participant, formation de base à Echallens
CHF 210.00. par participant, refresh à Echallens
CHF 2'400.00 jusqu'à 8 participants, sur site
CHF 4'400.00 de 9 à 15 participants, sur site
- Lieu :** Au Centre de formation des métiers de la construction à Échallens
- Inscription :** Sur le site internet de CIMA formations : <https://www.cimaformations.ch>
Information : Tél. : +41 76 589 01 19 – E-mail : info@cimaformations.ch
- Remarque :** Possibilité de faire des formations personnalisées, contacter l'entreprise.

3.11 Formation bases du bûcheronnage

Connaître et appliquer les règles de base de la sécurité, de l'ergonomie et de la prévention des accidents lors des travaux de bûcheronnage.

- Durée :** 5 jours
- Dates :** A définir – merci de prendre directement contact avec le formateur, selon coordonnées ci-dessous.
- Prix :** CHF 950.00, pris en charge par la Commission paritaire
- Lieu :** Centre de formation professionnelle forestière, Le Mont-sur-Lausanne
- Prérequis :** Pour participer à cette formation, il est nécessaire d'avoir suivi le cours de deux jours « utilisation de la tronçonneuse » (sécurité au travail – n°5).
- Inscription :** Centre de formation professionnelle forestière –
E-mail : secretariat.cfpf@vd.ch – Tél. +41 21 316 26 63
- Remarque :** Nous vous rendons attentifs au fait que, dès le 01.01.2022, une nouvelle directive relative aux travaux forestiers est entrée en vigueur. Pour tous renseignements supplémentaires, nous vous remercions de prendre contact avec le formateur, selon coordonnées ci-dessus.

3.12 Machiniste

Ces cours sont organisés par la Fédération Vaudoise des Entrepreneurs (FVE).

Nous vous rendons attentif sur le fait que cette formation comporte une partie en E-learning avant le cours en présentiel.

Permis M1 (machines de 2 à moins de 5 tonnes) :

Durée : 3 jours de cours + 0.5 j (examen théorique). Examen pratique 8-10 mois plus tard.

Prix : Entreprise vaudoise non-cotisante CSP: CHF 1'320.00, examen pratique compris

Information : Tél. +41 21 632 12 40 - E-mail : formationcontinue@fve.ch

Inscription : <https://www.fve-formation.ch/?formations=permis>

Nous vous rendons attentif sur le fait que cette formation comporte une partie en E-learning avant le cours en présentiel.

Permis de M2 à M7 (machines de 5 tonnes et plus)

Permis d'élève lors de l'inscription, 8-10 mois de pratique en entreprise puis e-learning avant le cours de base, 1 jour pour le cours de base. La durée varie en fonction des catégories :

Durée : Selon catégorie choisie (de 2,5 jours à 5,5 jours)

Prix : Selon catégorie choisie :

M2-M7 cours de base	CHF 480.00
cours spécifique (M2, M3, M4, M6)	CHF 600.00
cours spécifique (M5, M6)	CHF 480.00
cours spécifique M7	CHF 420.00
machines supplémentaires	CHF 360.00

Information : Tél. +41 21 632 12 40 - E-mail : formationcontinue@fve.ch

Inscription : <https://www.fve-formation.ch/?formations=permis>

Précision : Pour l'examen, seul un essai est pris en charge selon la procédure de remboursement. Aucun frais lié au rattrapage des examens ne sera pris en charge par la Commission paritaire.

Nouveauté 2026

3.13 Maniement de la tronçonneuse dans les « chablis »

Le débitage et les travaux de déblaiements des bois cassés, fendus ou déracinés demande une bonne connaissance des techniques et méthodes de débitage pour effectuer cette activité dans les meilleures conditions de sécurité. Cette formation permet d'évaluer les tensions, compressions d'une bille de bois et de déterminer la méthode de débitage la plus sûre et adaptée à la situation.

Durée : 1 jour

Lieu : En entreprise ou à Moudon

Date : À convenir

Participation : 6 participants maximum

Prix : CHF 350.00, pris en charge par la CPP

Inscription : SPAA – Tél. +41 21 557 99 18 – e-mail : spaa@bul.ch

Nouveauté 2026

3.14 EPIaC lors de la taille des arbres d'ornement

L'activité de taille des arbres d'ornement (accès avec l'échelle, taille dans l'arbre) occasionne chaque année de nombreux accidents avec de graves conséquences. La sécurisation et l'utilisation adéquate de l'échelle et des équipements de protection individuelle anti-chutes (EPIaC) permettent non seulement de réduire les risques, mais augmentent considérablement le confort de travail.

Durée : 1 jour
Lieu : En entreprise ou à Moudon
Date : À convenir
Participation : 6 participants maximum
Prix : CHF 350.00, pris en charge par la CPP
Inscription : SPAA – Tél. [+41 21 557 99 18](tel:+41215579918) – e-mail : spaa@bul.ch

Nouveauté 2026

3.15 EPIaC lors des travaux en toitures végétalisées et en terrains escarpés –

Les travaux en toitures végétalisées et en terrain escarpé sont exigeants et demandent une protection par encordement lorsque l'on risque de tomber en dérapant ou en trébuchant. L'assurage par corde permet non seulement de réduire les risques de chutes, mais augmente considérablement le confort de travail.

Durée : 1 jour
Lieu : En entreprise ou à Moudon
Date : À convenir
Participation : 6 participants maximum
Prix : CHF 350.00, pris en charge par la CPP
Inscription : SPAA – Tél. [+41 21 557 99 18](tel:+41215579918) – e-mail : spaa@bul.ch

4 SÉCURITÉ AU TRAVAIL



4.1 Premiers secours en horticulture paysagère

Construit sur la base de situations réelles d'accidents, ce cours permettra de découvrir les éléments importants en matière de secourisme lors d'accidents, de malaises et d'adopter le comportement adéquat. Une part importante est accordée à l'application pratique des mesures d'urgence pour sauver la vie.

Durée : 1 jour
Date : À convenir
Prix : CHF 320.00, pris en charge par la Commission paritaire
Lieu : En entreprise ou à Moudon
Participation : 6 participants minimum et 8 participants maximum
Inscription : SPAA – Tél. +41 21 557 99 18 – E-mail : spaa@bul.ch

4.2 Permis de conduite avec remorque, cat. BE

En cas de réussite de l'examen, participation de la Commission paritaire selon les frais effectifs et justificatif, à hauteur d'un maximum de CHF 500.00. Une copie du permis définitif doit être transmise à la Commission paritaire.

Les participants doivent demander auprès du Service des automobiles un permis provisoire pour passer l'examen.

Information : www.vd.ch/san
Lausanne : Tél. +41 21 316 82 10 – Aigle : Tél. +41 24 557 71 30
Yverdon-les-Bains : Tél. +41 24 557 65 10 – Nyon : Tél. +41 22 757 52 90

4.3 Solution de branche - Sécurité au travail et protection de la santé

Formation de Perco (pour nouveau adhérent à la solution de branche ou personne reprenant les tâches concernant la sécurité dans une entreprise déjà adhérente à solution de branche).
(Module Q2 formation horticole supérieure Grangeneuve Institut agricole, Posieux).

Durée : 3 jours
Date : 21 janvier, 28 janvier et 4 février 2026
Délai d'inscription : 20 décembre 2025
Prix : *CHF 670.00
Lieu : Grangeneuve Institut agricole, Posieux
Inscription : <https://www.fr.ch/grangeneuve/formations-professionnelles-de-grangeneuve/formation-horticole/perco-cours-sante-et-securite-au-travail>
Information : M. Dominique Petter – E-mail : d.petter1978@gmail.com

**Prix de cours uniquement, les cotisations de membre à la solution de branche JardinTOP ne sont pas comprises.*

4.4 Sécurité lors de l'utilisation des petites machines (tondeuse, débroussailleuse, taille-haie, motoculteur)

Cette formation a pour objectif principal de revoir les principaux risques lors de l'utilisation de ces petites machines et d'identifier les mesures de prévention à prendre en particulier en cas de problèmes. L'analyse d'accidents récents sera également incluse dans la formation ainsi que les nouveaux risques engendrés par les machines avec accu.

Durée : ½ jour
Date : À convenir
Prix : CHF 250.00, pris en charge par la Commission paritaire
Lieu : En entreprise ou à Moudon
Participation : 6 participants minimum et 8 participants maximum
Inscription : SPAA – Tél. +41 21 557 99 18 – E-mail : spaa@bul.ch

4.5 Sécurité avec les petites machines de chantiers (Scie à béton, marteau pneumatique, pied de mouton, plaque vibrante, rouleau, pillonneuse)

Cette formation a pour objectif principal de revoir les principaux risques lors de l'utilisation de ces petites machines et d'identifier les mesures de prévention à prendre en particulier en cas de problèmes. L'analyse d'accidents récents sera également incluse dans la formation ainsi que les nouveaux risques engendrés par les machines avec accu.

Durée : ½ jour
Date : À convenir
Prix : CHF 250.00, pris en charge par la CPP
Lieu : En entreprise ou à Moudon
Participation : 6 participants minimum et 8 participants maximum
Inscription : SPAA – Tél. +41 21 557 99 18 – E-mail : spaa@bul.ch

4.6 Utilisation en sécurité de la motofaucheuse et de l'épareuse télécommandées

Pour effectuer l'entretien des talus en forte pente, la motofaucheuse et l'épareuse télécommandées sont particulièrement adaptées. Leurs utilisations, en apparence aisées, requiert beaucoup de concentration et d'anticipation afin de limiter le risque d'accidents (chute, renversement, coupure, projection).

Cette formation d'une durée d'un jour, permet de mettre en pratique les principales mesures de sécurité lors de l'utilisation y compris la signalisation de chantiers, le chargement, l'arrimage.

Durée : 1 jour
Date : À convenir
Prix : CHF 380.00, pris en charge par la CPP
Lieu : En entreprise ou à Moudon
Participation : 6 participants minimum et 8 participants maximum
Inscription : SPAA – Tél. : +41 21 557 99 18 – E-mail : spaa@bul.ch

4.7 TH1 – Terrain difficile

Reconnaître et comprendre les phénomènes dangereux est un premier pas vers la sécurité. Utiliser correctement ses équipements de protection individuelle en est un deuxième. Enfin, dans le cas malheureux où un dommage se produirait, pouvoir porter secours à un collègue est une nécessité indiscutable et légalement exigée. L'objectif de cette formation est d'éviter les accidents professionnels liés à des chutes de hauteur lors du travail dans l'environnement spécifique.

Durée : 1 jour
Horaires : 08h00 – 12h00 / 13h00 – 17h00
Date : À convenir
Prix : CHF 350.00.
Lieu : Dans l'un des centres de formation (plan détaillé joint à la convocation ou en entreprise, moyennant un forfait unique de CHF 150.00 pour la journée).
Participation : 4 participants minimum et 8 participants maximum
Inscription : Alkana Sàrl – Tél. : [+41 27 565 10 64](tel:+41275651064) – E-mail : formation@alkana.ch

Nouveauté 2026

4.8 Maniement de la tronçonneuse (sans abattage d'arbres)

L'utilisation de la tronçonneuse comporte des risques d'accidents importants. Les coupures et le retour de la machines engendrent de très graves blessures. En plus du maniement de la tronçonneuse, le débitage d'arbres ou l'abattage, même de petits arbres, occasionne des risques supplémentaires. Cette formation continue permet d'adopter les bons gestes pour une utilisation de la tronçonneuse en sécurité conformément aux dispositions légales en vigueur.

Durée : 1 jour
Lieu : En entreprise ou à Moudon
Date : À convenir
Participation : 6 participants maximum
Prix : CHF 350.00, pris en charge par la CPP
Inscription : SPAA – Tél. [+41 21 557 99 18](tel:+41215579918) – e-mail : spaa@bul.ch

Nouveauté 2026

4.9 Contrôle des échelles, élingues, matériel d'arrimage

Pratiques à manier, les échelles peuvent être transportées et installées à différents endroits sans qu'il soit nécessaire de recourir à des moyens auxiliaires. Cependant cet équipement en utilisation simple ou double provoque chaque année plus de 6'000 accidents professionnels avec de graves conséquences ! Ce contrôle permet de vérifier si vos échelles correspondent aux normes actuelles.

Durée : ½ jour
Lieu : En entreprise
Date : À convenir
Prix : CHF 650.00, par demi-jour, pris en charge par la CPP
Inscription : SPAA – Tél. [+41 21 557 99 18](tel:+41215579918) – e-mail : spaa@bul.ch

Nouveauté 2026

4.10 Audits de sécurité (visites préventives)

Une évaluation d'activité, aussi appelée « audit sécurité », a pour objectif principal d'identifier les mesures de sécurité mises en place pour une activité et d'évaluer si les mesures sont en conformité avec les règles, directives et prescriptions de sécurité actuelles. Les discussions avec les collaborateurs présents lors de l'activité sont privilégiées afin de déterminer les mesures de sécurité les plus adaptées. Un rapport mentionnant les éléments conformes, les non-conformités ainsi que des propositions de mesures pour y remédier est établi à l'intention de la Direction de l'entreprise.

Durée : ½ jour

Lieu : En entreprise

Date : À convenir

Prix : CHF 850.00, par audit, pris en charge par la CPP

Inscription : SPAA – Tél. [+41 21 557 99 18](tel:+41215579918) – e-mail : spaa@bul.ch



Nouveauté 2026

5.1 Gestes et postures, renforcement musculaire

Cette formation permet d'adopter les bons gestes et les postures correctes pour soulever et déplacer des charges et contribue à améliorer la qualité de vie en encourageant la pratique d'exercices et de mesures simples. Anatomie, méthodes et techniques pour soulever et déplacer des charges manuellement, exercices d'échauffement et de renforcement.

Durée : 1 jour
Lieu : En entreprise ou à Moudon
Date : À convenir
Participation : 6 participants minimum et 8 participants maximum
Prix : CHF 320.00, pris en charge par la CPP
Inscription : SPAA – Tél. +41 21 557 99 18 – e-mail : spaa@bul.ch

Nouveauté 2026

5.2 Forte chaleur et grand froid

Les températures extrêmes sont à l'origine de troubles de la santé, voire d'accidents du travail. Il faut également considérer les risques associés au fort rayonnement solaire, à un taux d'humidité élevé ainsi qu'à l'excès d'ozone tout comme les problématiques cardiovasculaires. Cette formation continue permet de d'adopter les bons gestes de sécurité spécifiques aux activités par fortes chaleurs ou grand froid.

Durée : ½ jour
Lieu : En entreprise ou à Moudon
Date : À convenir
Participation : 6 participants minimum et 8 participants maximum
Prix : CHF 250.00, pris en charge par la CPP
Inscription : SPAA – Tél. +41 21 557 99 18 – e-mail : spaa@bul.ch

6 TECHNIQUES HORTICOLES



6.1 Arrosage des aménagements paysagers

Cette formation vise à faciliter l'utilisation de l'eau pour les aménagements paysagers. Elle est séparée en 2 modules spécifiques et également complémentaires. Les participants peuvent donc choisir les modules auxquels ils souhaitent participer en fonction de leurs besoins. Ce cours est dispensé par Thinkwater Switzerland à Préverenges.

Module 1 : Installateur / Technicien, arrosage des surfaces engazonnées, massifs, arbustes et arbres (1 jour)

Module 2 : Technicien utilisation de l'eau de pluie, gestion à distance, définir les besoins en eau (1/2 jour)

Visualiser le programme détaillé sous : www.thinkwater.ch

Durée : 1 jour ou 1,5 jours (possibilité de s'inscrire à un seul module ou plusieurs)

Dates : Module 1 – 17 février 2026

Module 2 – 19 février 2026

Prix : Module 1 : CHF 270.00

Module 2 : CHF 270.00

Lieu : Préverenges

Inscription : E-mail : info@thinkwater.ch – Tél. +41 21 807 25 62

Site internet : <https://www.thinkwater.ch>

Remarque : Lors de l'inscription, merci de préciser que vous êtes affilié à la CPPpv et soumis à la CCT des paysagistes vaudois et que vous vous inscrivez par le biais de ce catalogue.

6.2 Prairies fleuries et gazons fleuris – Semences UFA

Pour tous ceux qui s'intéressent aux prairies riches en espèces, aux fleurs et graminées sauvages.

Contenu : associations végétales, graminées sauvages et fleurs sauvages, nouveau semis, les fleurs sauvages dans les villes, gestion des surfaces fleuries, surfaces de référence, production de semences CH.

Durée : 1 jour, de 8h00 à 17h00

Date : 19 mai 2026

Délai d'inscription : fin février 2026

Prix : CHF 150.00, inclus repas, déplacement et support de cours, pris en charge par la Commission paritaire

Lieu : Fenaco, Semences UFA – Espaces Verts, Moudon et canton de Vaud

Inscription : E-mail : espacesverts@fenaco.com – Tél. +41 58 433 67 99

Information : Le cours « gazon : semis et entretien des gazons - Semences UFA » est toujours dispensé. Les informations seront directement envoyées par la société Fenaco.

Remarque : Lors de l'inscription, il sera nécessaire de préciser que vous êtes affiliés à la CPPpv et soumis à la CCT des paysagistes vaudois et que vous vous inscrivez par le biais de ce catalogue.

7 PARTICIPATION CPP ET CONDITIONS

Conditions préalables

- Les entreprises doivent s'être acquittées de leur contribution au fonds paritaire des trimestres échus avant le début du cours.

Restrictions

- Les patrons indépendants ou salariés de leur propre société ne s'acquittant pas de la contribution paritaire ne peuvent bénéficier des prestations du fonds.
- Un participant ne peut pas s'inscrire à un cours s'il l'a déjà suivi.
- Pour les formations avec examen, seul un essai est pris en charge.

Montants pris en charge

- La totalité des frais facturés par l'organisateur du cours sont remboursés (hors TVA).
- Une indemnité forfaitaire de **CHF 150.00**/jour/employé est versée à l'employeur contre justificatif uniquement (pour les jours ouvrables, du lundi au vendredi).
- Pour les cours relatifs au technicien diplômé ES, au brevet et à la maîtrise, merci de vous référer aux points 2.2, 2.3 et 2.4 de la brochure.
- Le montant annuel pris en charge par entreprise est limité à un maximum de 80 % du montant de la contribution annuelle versée par l'entreprise au fonds paritaire lors de l'année précédente.
- Aucun report de quota ne sera admis, sauf en cas de situations exceptionnelles soumises au préalable à la CPPpv, qui se déterminera de cas en cas.
- Toutes les factures doivent être envoyées à la CPP après le cours et avant la fin de l'année en cours pour des raisons de bouclage comptable de l'exercice.
- Si l'organisateur de cours propose un tarif préférentiel aux membres de l'association JardinSuisse, le montant pris en charge par la Commission paritaire ne dépassera pas ce tarif préférentiel.

Montants non pris en charge

- Le salaire durant les jours inclus le viatique.
- Le repas lorsqu'il n'est pas compris dans les frais du cours.

Marche à suivre pour le remboursement

L'entreprise établit une facture, après paiement de la facture initiale, adressée à la Commission paritaire et l'envoie par courrier ou courriel avec tous les justificatifs (facture du cours et attestation, copie des permis obtenus, etc.) selon le format type que vous pouvez retrouver sur le lien suivant : <https://jardinsuisse-vaud.ch/formation/>

Pour toutes les formations continues, exceptés le technicien diplômé ES, le brevet et la maîtrise, n'oubliez pas d'ajouter les indemnités forfaitaires au montant de la formation.

En cas de non-participation

Les entreprises dont les collaborateurs renonceraient à participer au cours sans motif prioritaire (maladie, accidents, décès) ne seront pas remboursées.

8 DEMANDE DE DÉROGATION

Vous trouverez, à la page suivante, le formulaire de demande de dérogation.

D'autres idées de cours ? C'est possible ! Il suffit de remplir la demande de dérogation pour le remboursement d'une formation continue qui ne figure pas dans notre catalogue de cours 2026 et ensuite l'envoyer par courriel à info@cpp-pv.ch ou par courrier (CPPpv – Secrétariat – Case postale 1215 – 1001 Lausanne) **avant l'inscription au cours**. Celle-ci devra être validée par la Commission paritaire également avant que le cours ait lieu.

Vous trouvez également ces bulletins sur le site internet www.cpp-pv.ch.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus en contactant le secrétariat,

par téléphone au :

+41 58 796 32 90

+41 58 796 39 20

ou

par e-mail à l'adresse :

info@cpp-pv.ch

Demande de dérogation Remboursement formations continues 2026

Nous vous rappelons que les entreprises doivent s'être acquittées de leur contribution au fonds paritaire des trimestres échus avant le début du cours afin de pouvoir bénéficier du remboursement, selon procédure expliquée à la page 26.

Entreprise :

Rue :

NPA Localité :

Case postale :

Téléphone : E-mail :

Nom de la formation :

Dispensée par :

Durée :

Prix :

Motif de la demande de dérogation pour suivre une formation qui ne figure pas dans notre catalogue 2026 :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Cette demande de dérogation pour le remboursement d'une formation continue qui ne figure pas dans notre catalogue de cours 2026 est à envoyer par courriel à info@cpp-pv.ch ou par courrier (CPPpv – Secrétariat – Case postale 1215 – 1001 Lausanne) **avant l'inscription au cours. Celle-ci devra être validée par la CPP également avant que le cours ait lieu.** Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le secrétariat au [+41 58 796 32 90](tel:+41587963290) ou [+41 58 796 39 20](tel:+41587963920).

Lieu et date : Timbre et signature de l'entreprise :